

AVENANT n°79 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2021-2022

RMC DECOUVERTE ANTENNE ET WEB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

DIVERSITE TV, Société par Actions Simplifiée au capital de 13.841 euros, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 750 978 645, dont le siège social est situé au 2 rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris,

ci-après dénommée la « Société Organisatrice »

organise du 12 octobre 2021 au 18 novembre 2021 le jeu « Faites Entrer l'accusé », gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommés le « Jeu »), annoncé et présenté :

- sur le web (ou simplement relayé sur le web):
 - sur les pages Facebook, comptes Twitter, compte Instagram et/ou toute page ou compte d'un autre réseau social du Site de la Société Organisatrice, accessibles aux adresses url suivantes :
 - <https://www.facebook.com/rmcstorytv/>
 - <https://www.instagram.com/rmcstorytv/>
 - <https://twitter.com/RMCStory>

selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2021-2022, déposé le 03 septembre 2021 en l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

1. Conditions de participation

Pour participer au Jeu, l'internaute aura la possibilité de tenter sa chance par Internet via les sites cités en entête des présentes ou via tout autre dispositif événementiel mis en place à cette occasion.

2. Principe et modalités particulières du Jeu :

Pour tenter de remporter une invitation pour deux personnes à l'une des deux avant-premières de l'émission « FAITES ENTRER L'ACCUSE », l'internaute devra remplir le formulaire d'inscription au Jeu sur l'un des réseaux sociaux cités en entête.

Le gagnant sera tiré au sort parmi les personnes ayant rempli le formulaire d'inscription du jeu RMC Story « FAITES ENTRER L'ACCUSE ».

3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :

A la fin de la session du Jeu, le ou les gagnants pourront être désignés selon les modes sélectionnés ci-après :

- Tirage au sort simple

4. Dotations

Le(s) gagnant(s) désigné(s) se verra(ont) attribuer le(s) prix suivant(s) :

- 2 places de cinéma par gagnant d'une valeur maximum de 27,80 euros TTC.

200 gagnants maximum seront désignés pour chaque avant-première, soit au total 400 personnes (1x2)

Dates et lieux des avant-premières :

- Toulouse : le 20 octobre 2021
- Dijon : le 18 novembre 2021

Les prix seront mis à disposition par RMC Story, auprès du/des gagnant(s) uniquement suivant les informations fournies sur une base déclarative lors de leur inscription au Jeu.